

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Du 17 janvier 2011 à 20H30**  
**Compte-rendu**

**Présents** : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, MAZEAU, PATAUD, KOWALSKI, LE PECULIER, Mmes RIFFAUD, MORANGE, BOUGOUIN, NADAUD, DEXET

**Absents** : Néant

**Excusé** : M. LUCHON

**Procuration** : Néant

**Secrétaire** : Mme DEXET

\*\*\*\*\*

**1) Compte rendu de la réunion du 04/12/2010**

Pas d'observation

**2) Modification des statuts de la CCVG**

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes portant principalement sur le chapitre « Développement économique » dans les compétences obligatoires et précisant que la collectivité peut mener toutes les actions et études qui tendent au maintien, à l'extension, à la modernisation, à l'accueil des activités économiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts proposés.

**3) Compétence « aides sociales légales et facultatives »**

M. le Maire explique que cette compétence pourrait être rajoutée à la CCVG, suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CIAS, afin de mener une action plus cohérente et des moyens plus étendus. L'avis de l'Assemblée est sollicité.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

**4) Cession de terrain à la CCVG (atelier)**

M. le Maire rappelle le dossier évoqué lors de la dernière réunion et explique que le bornage a été commandé. Il faut maintenant fixer le prix de vente du terrain et prévoir qui prendra en charge la réfection du revêtement après les travaux de construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire une proposition d'achat à la CCVG à hauteur de 5000€, mais d'attendre que le bornage soit réalisé. La réfection du revêtement après construction pourrait être pris en charge à 50% par l'une et l'autre des deux collectivités.

**5) Réforme statutaire du PNR**

M. le Maire précise à l'Assemblée, qui a eu connaissance du projet de réforme, qu'une lecture et une réflexion plus approfondies sont nécessaires avant de donner un avis. Le délai imparti à la Commune pour faire part de son avis courant jusqu'en mars, le Conseil Municipal décide de reporter la décision à la prochaine réunion.

**6) Bâtiment TERRACHER**

M. le Maire explique que suite à une visite des lieux, il s'est avéré que le bâtiment était en mauvais état, que des travaux d'un montant élevé seraient nécessaires pour le rendre habitable, tout en reconnaissant l'intérêt historique que la Commune aurait à l'acheter, s'agissant de l'ancienne grange dîmière (lieu d'entrepôt de la récolte correspondant à l'ancien impôt de la dîme).

Cependant les héritiers maintiennent le prix de vente de 25000€. Ce prix jugé trop élevé considérant les travaux à effectuer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prendre de décision pour l'instant.

## 7) Travaux

- Aménagement de la Place de la Mairie

M. le Maire dit qu'il serait souhaitable de prendre une décision définitive et que ces travaux puissent enfin se réaliser.

A ce jour, deux propositions ont été faites. Il rappelle l'étude paysagère effectuée par Alpha Paysage, qui chiffrait les travaux à 61 300€ HT, et pour lesquels des subventions ont été attribuées dans le cadre de l'accessibilité du bâtiment (Département et Etat).

Une proposition a été également proposée par Hydraulique Environnement intégrée dans l'étude d'aménagement de la Rue Jean Jaurès. Le montant des travaux, qui prévoyaient de déplacer le Monument aux Morts, est estimé à 253 750€ HT.

Si les avis des élus sont partagés sur le déplacement ou non du Monument aux Morts, le Conseil Municipal pense que cette dernière proposition est trop élevée.

M. FAURE explique qu'il a réfléchi sérieusement à cet aménagement. Il se prononce résolument contre le déplacement du Monument aux Morts et explique qu'il faut faire en priorité les travaux d'accessibilité du bâtiment, et affiner la proposition faite par Alpha Paysage dans leur étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la proposition de M. FAURE. Une réunion de travail aura lieu avant le lancement de l'appel d'offres.

- Aménagement de la Rue Jean Jaurès

M. le Maire explique à l'Assemblée que l'étude réalisée par Hydraulique Environnement étant remise, il convient de définir les tranches de travaux et de lancer l'appel d'offres relative à la maîtrise d'œuvre.

Le montant des travaux étant conséquent, 831 100€ HT, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attendre que les subventions demandées soient attribuées (Département, SEHV) avant de se déterminer.

## 8) Participation navette hors zone

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 28/05/2010 dans laquelle par 9 voix contre 5, il avait été décidé de ne plus participer aux frais de la navette pour les enfants situés hors zone à compter de la rentrée scolaire 2010-2011.

Il fait part néanmoins d'une lettre du Syndicat mixte Vienne-Gorre qui demande que la Commune se prononce sur une participation aux frais de navette de la Famille Bernardon de Champzac, la famille qui avait bénéficié l'année passée d'une aide des communes de Gorre et de St-Laurent. La Commune de Gorre ayant accepté de participer à nouveau pour cette année scolaire, le Syndicat demande si la Commune de St-Laurent souhaite revoir sa décision.

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient la délibération prise lors de la séance du 28/05/2010.

### 9) CR Chez Levrault/La Croix du Coq (demande de M. RAYMONDAUD)

M. Raymondaud, lors d'un rendez-vous avec M. le Maire, a demandé que le passage à gué soit réparé pour qu'il puisse avoir accès à son étang. M. CHALARD explique que cela nécessite des travaux sur cours d'eau (Le Malatias) et qu'il faut déposer un dossier auprès de la DDT. Il est décidé, à l'unanimité, de faire estimer les travaux, de s'adresser au Syndicat Vienne-Gorre dans le cadre de sa compétence « Rivière ».

### 10) Assainissement : PRE – PFRE

M. le Maire explique à l'Assemblée qu'il a pris contact avec le cabinet d'avocats MATHARAN à Paris afin de pouvoir répondre aux habitants de Vignerie en ce qui concerne les différentes participations de raccordement au réseau d'assainissement. Une réunion sera d'ailleurs organisée en leur présence prochainement afin de répondre à toutes questions.

### 11) Affaires diverses

- Convention assistance juridique : il est décidé, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2011, la convention d'assistance juridique avec le Cabinet Pauliat-Defaye pour un montant de 1000€ HT/annuel
- Convention avec l'AAPPMA : suite au changement de locaux mis à disposition de l'AAPPMA à titre provisoire durant les travaux d'aménagement de la Maison des Associations, une convention doit être établie. A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de reconduire les conditions appliquées dans la convention actuelle (100€/annuels).
- Ancien écran de cinéma : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer à la vente cet écran aux collectivités du canton en priorité, puis aux autres collectivités plus importantes, pour un montant de 1200€ TTC.
- Loyers 2011 : après 2010 où le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter les loyers, il est convenu, à l'unanimité, d'appliquer de nouveau la révision normale des loyers.
- Réfèrent Forêt (demande du PNR) : M. CHALARD se propose et est nommé à l'unanimité.
- Marché de Noël : Mme TOUYERAS, animatrice de l'Office de Tourisme, souhaite organiser une réunion afin de faire le point du marché de décembre et prévoir l'organisation du prochain. Les élus intéressés se font connaître afin d'assister à cette réunion ; il s'agit de Corinne NADAUD, Claudie RIFFAUD, Jacqueline BOUGOUIN, M-Laurence MORANGE, J-Paul GARREAU, André FAURE, Jean CHALARD, Philippe BUISSON. L'information doit être faite auprès de M. LUCHON, excusé.
- Ilôts route d'Oradour : Mme MORANGE demande à nouveau de se documenter afin de modifier ces ilôts où la végétation est difficile d'accès (sécurité des agents) et « pauvre ». M. le Maire est d'accord.
- Véhicule service Espaces Verts : M. KOWALSKI parle à nouveau du besoin d'un véhicule plus adapté au travail des agents. La discussion est ouverte.
- Bulletin municipal : M. BUISSON propose de mettre sur le site internet les anciens bulletins municipaux.

Fin de la séance à 10h45.